

22 fév 2024 -13:44

Une nouvelle législation pour des CO2-mètres plus fiables

Le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement annonce une nouvelle législation pour améliorer la précision des CO2-mètres.

Deux CO2-mètres placés côte-à-côte n'indiquent pas toujours les mêmes valeurs. Pour y remédier, tous les CO2-mètres mis sur le marché en Belgique à partir du 22 mars devront respecter une liste de critères pour pouvoir mesurer la concentration en CO2 de manière équivalente. Un de ces critères concerne la précision des mesures de concentration en CO2. Celle-ci devra être conforme à une norme standardisée au niveau européen. Un autre critère impose par exemple la possibilité d'étalonner l'appareil, c'est-à-dire de comparer la valeur qu'il mesure avec une valeur de référence, pour assurer son bon fonctionnement.

Les CO2-mètres qui sont actuellement utilisés, par exemple dans l'Horeca, ne doivent pas être remplacés. Cette législation n'est pas rétroactive. Elle n'empêche pas l'utilisation ou la vente des appareils qui étaient déjà sur le marché avant le 22 mars 2024.

Nous conseillons à tous les utilisateurs de CO2-mètres

- d'étalonner régulièrement leur appareil, conformément aux instructions du fabricant, et de
- suivre les [recommandations fédérales](#) en termes de placement et d'utilisation des appareils.

Un mauvais étalonnage ou une utilisation incorrecte peuvent fausser les mesures. Or des mesures de concentration en CO2 fiables sont essentielles. Elles donnent une indication sur la qualité de l'air intérieur dans le lieu, et donc sur la nécessité de l'améliorer.

Plus d'informations:

- [Arrêté royal du 7 février 2024](#)

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Annelies Wynant
Porte-parole (NL)
+32 2 524 97 38
+32 485 73 44 05
annelies.wynant@health.fgov.be